

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 250217-04)**

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt quatre et le dix-sept du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le onze février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Claire MARJAK, Marc CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Pantxo ITHURRIA, Sophie VALDAYRON, Alexandra BOUR, Sophie DUFLET, Christine CALEN, Stéphanie MICHEL, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Manu PORTET, Pierre DAGOIS, Laurent BRIAULT, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M.le Maire	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN AUX COMMUNES DE MAYOTTE SUITE
AU PASSAGE DU CYCLONE CHIDO**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques semaines le cyclone Chido s'est abattu sur Mayotte avec une violence extrême dévastant tout sur son passage et laissant derrière lui un paysage de désolation, des foyers détruits, des familles sans abri, des réseaux d'eau et d'électricité coupés...

Il convient aujourd'hui de répondre à notre devoir de solidarité face à la détresse des mahorais.

Ainsi, Monsieur le Maire propose le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 € via le fonds de concours mis en place par l'État. Étant précisé que ce dernier sera mobilisé pour soutenir les actions d'urgence ainsi que les opérations de reconstruction de Mayotte.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'attention du programme 123 « conditions de vie outre-mer » mis en place par les services de l'État.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 19.02.2025
et publication ou notification du 20.02.2025

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».